



VILLE DE BRIONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-SGA042026-AU

S²LOW

ARRETE N° SGA/04/2026

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A
Monsieur Pascal MADELAINE 4^{ème} ADJOINT

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/02 en date du 21 mars 2026, fixant à sept le nombre des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/04 en date du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Pascal MADELAINE en qualité de quatrième Adjoint au Maire en charge des sports, de la base de loisirs, de la tranquillité publique et du devoir de mémoire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Pascal MADELAINE quatrième Adjoint au Maire un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Pascal MADELAINE quatrième Adjoint au Maire, est délégué des sports, à la base de loisirs, à la tranquillité publique et au devoir de mémoire, et assurera en nos lieux et place avec nous, les fonctions et missions relatives aux sports, à la base de loisirs, à la tranquillité publique et au devoir de mémoire

- Bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 €,
- Contrats de spectacles organisés par la ville.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Pascal MADELAINE 4^{ème} Adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations qui sont énoncés à l'Article 1 ci-dessus.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal.

Vu M P. MADELAINE
4^{ème} Adjoint Délégué
Des sports de la base de loisirs,
de la tranquillité publique,
et du devoir de mémoire

Fait à Brionne, le 16 avril 2026

Le Maire,




Valéry BEURIOT